

Centre National de la Propriété Forestière  
Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Maire  
Bernard CONTINSOUZAS  
Mairie de Saint-Viance  
Le Bourg  
19240 SAINT-VIANCE

N/Réf : 4/GG/MM/SS

**Objet : PLU de la commune de SAINT-VIANCE (19)  
Affaire suivie par Monsieur Manuel MIRLYAZ – CNPF NA**

Tulle, le 8 janvier 2005

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre projet de PLU de votre commune, Saint-Viance, et nous vous en remercions.

Nous n'avons pas de remarque particulière, hormis le passage de 25 hectares à 20 hectares des Plans Simples de Gestion (PSG) (rapport de présentation, p°77 article L312-1 du Code Forestier)

Par conséquent nous émettons un **avis favorable** dans la limite de nos compétences.

En restant à disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à nos meilleurs sentiments

Le Directeur-Adjoint du CNPF Nouvelle-Aquitaine  
Pierre Beaudesson



Copie : M Maxime DUBOIS Cabinet DEJANTE